

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE CE 9^E JOUR DE JANVIER 2018 À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire
 Madame Annie Houle, conseillère
 Monsieur Denis Vallée, conseiller
 Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
 Monsieur Réal Déry, conseiller
 Monsieur Yvon Forget, conseiller
 Monsieur Pascal Smith, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, ainsi que monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques, assistait également à la séance.

R-1-2018 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

R-2-2018 Adoption du procès-verbal du 12^e jour de décembre 2017

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 12^e jour de décembre 2017 ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le procès-verbal du 12^e jour de décembre 2017 soit accepté tel que déposé.

R-3-2018 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2018

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue ce 12^e jour de décembre 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2018 tenue le 12^e jour de décembre 2017 soit accepté tel que déposé.

R-4-2018 Compte de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que cette liste des comptes au montant de 281 731.15\$ soit acceptée.

R-5-2018 Rapport du C.C.E. du 5^e jour de décembre 2017

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 5^e jour de décembre 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C DE LA VALLÉE DU RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU**

RÈGLEMENT #1-2018

Règlement modifiant le règlement #3-2001 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Considérant qu'en vertu de l'article 491 du Code municipal du Québec, le conseil a adopté un règlement pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu juge opportun que le conseil adopte une modification de ce règlement;

Considérant que les séances ordinaires du conseil ont lieu le premier mardi de chaque mois;

Considérant qu'avis de motion et dépôt du projet de règlement ont été donnés à la séance du 12 décembre 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le règlement suivant soit adopté.

Article 1.

Les séances ordinaires du Conseil ont lieu le deuxième mardi de chaque mois.

Article 2.

Si le jour fixé pour une séance ordinaire est férié, la séance sera reportée par résolution du conseil, déterminée lors de la séance précédente.

Article 3.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Michel Robert
Maire

Sylvie Burelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière

R-6-2018 Homologation du règlement #1-2018

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le règlement portant le numéro #1-2018, règlement modifiant le règlement #3-2001 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, soit homologué et entrera en vigueur suivant la Loi.

A-1-2018 Avis de motion

Monsieur Pascal Smith, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une séance subséquente, il y aura le dépôt pour adoption d'un règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie révisé sans changement pour les élus municipaux.

R-7-2018 Salaires des pompiers à temps partiel pour l'année 2018

Considérant que le budget 2018 prévoit des ajustements relativement au salaire horaire des pompiers à temps partiel;

| | Appels S.S.I. |
|-----------------------------------|----------------------|
| Directeur | 31.64\$ |
| Assistant et adjoint au Directeur | 27.42\$ |
| Lieutenants | 25.30\$ |
| Pompiers | 23.20\$ |

| | Autres salaires |
|-----------------------|------------------------|
| Pratiques | 17.92\$ |
| Appels PR | 23.20\$ |
| Garde caserne | 23.20\$ |
| Formation (pompier 1) | 13.70\$ |
| Autres formations | 17.92\$ |
| Prévention | 17.92\$ |
| Autres tâches | 17.92\$ |

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que cette liste des salaires des pompiers à temps partiel soit acceptée.

R-8-2018 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge

Considérant que l'entente concernant les services aux sinistrés, entre la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et la Société Canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec doit être renouvelé ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 « Durée de l'entente » de la présente entente, il est stipulé que celle-ci se renouvellera automatiquement pour une même durée, soit une période de trois ans ;

Considérant qu'en vertu de cette entente la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil accepte de procéder au renouvellement de l'entente concernant les services aux sinistrés, et de verser à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge, la somme prévue à l'article 10.1. de l'entente ;

Il est également résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désigne monsieur Michel Robert, maire et madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale sont mandatés pour assurer la liaison et le suivi à la présente entente.

R-9-2018 Conciliation bancaire et rapport budgétaire trimestriel au 31 décembre 2017

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu d'accepter le dépôt des rapports tels que présentés, en considérant que ces montants peuvent varier d'ici la préparation des états financiers effectués par les vérificateurs externes.

R-10-2018 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que la séance soit levée.

Michel Robert
Maire

Sylvie Burelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-4-2018, R-7-2018 et R-8-2018.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 10^e jour de janvier 2018.

Sylvie Burelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière